



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2017-085

PUBLIÉ LE 11 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2017-09-08-009 - Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire
de M. DUSSARRAT à ses collaborateurs (5 pages)

Page 3

Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire

71-2017-09-08-009

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement
secondaire de M. DUSSARRAT à ses collaborateurs

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Direction
Mission Juridique

Le préfet de Saône-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite

ARRÊTÉ
portant subdélégation de signature
relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu la convention de délégation de gestion du 15 février 2011 entre la direction départementale des territoires de Saône-et-Loire et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne et ses différents avenants.

Vu l'arrêté n° 71-2017-09-08-002 du 8 septembre 2017 du préfet du département de Saône-et-Loire, donnant délégation de signature à M. Christian DUSSARRAT, directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants :

- Budget opérationnel de programme central « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme régional « paysages, eau et biodiversité », n° 113,
- Budget opérationnel de programme central « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme régional « urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat », n° 135,
- Budget opérationnel de programme central « forêt », n° 149,
- Budget opérationnel de programme central « agriculture », n° 154,
- Budget opérationnel de programme central « information géographique et cartographique », n° 159,
- Budget opérationnel de programme central « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme régional « prévention des risques », n° 181,
- Budget opérationnel de programme central « recherche dans le domaine de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables », n° 190,

- Budget opérationnel de programme central « infrastructures et services de transport », n° 203,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation », n° 206,
- Budget opérationnel de programme central « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme régional « sécurité et circulations routières », n° 207,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » n° 215,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture », n° 215,
- Budget opérationnel de programme central « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « conduite et pilotage des politiques d'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », n° 217,
- Budget opérationnel de programme régional « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », n° 333,
- Budget opérationnel de programme régional « opérations immobilières déconcentrées », n° 724.

ARRÊTE

Article 1 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Catherine GAILDRAUD Directrice adjointe
- Mme Laure REVEL Secrétaire générale

à effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux gestionnaires ci-après :

- M. Thomas CHÉRAMY Chef du Service Habitat
- M. Alain FAURE Chef du Service Économie Agricole
- M. Benoît LANGARD Chef du Service Appui aux Territoires
- Mme Christine HEIDMANN Chef du Service Planification de l'Urbanisme

- M. Marc EZERZER	Chef du Service Environnement
- M. Christophe BRUNEL	Chef du Service Circulation et Sécurité Routières
- M. Jean-Michel BILLIONNET	Chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- Mme Cécile DEDIENNE	Adjoint au chef du service Habitation
- M. Laurent CHARASSE	Adjoint au chef du service Économie Agricole
- M. Philippe ROBIN	Adjoint au chef du service Économie Agricole
- M. Axel SCHALK	Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Sylvie BARNEL	Chef de l'unité Milieux naturels et Biodiversité
- Mme Sindie FROMENT	Chef de l'unité Logement Public et Observatoires

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les propositions d'engagements auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses,
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Subdélégation de signature est donnée à Mme Sylvie Robelin, instructrice au titre du logement social au sein du service habitat, pour valider tous les actes relevant de la compétence de l'ordonnateur dans l'application informatique Galion interfacée avec le système d'information financière de l'État (Chorus) :

- les engagements juridiques,
- la certification du service fait,
- les demandes de paiements,
- les ordres de recouvrer afférents.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Hubert RAULT	Chef de l'unité Logistique et Moyens Financiers
- M. Philippe CARNAT	Adjoint logistique

- Mme Stéphanie DELONG Responsable du pôle financier

à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les fiches d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré,
- les pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et recettes,
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses.
- la constatation du service fait pour les dépenses correspondantes.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Bruno NOUVEAU Adjoint à la Secrétaire générale, responsable GPEC
- M. Bernard GAESSLER Adjoint au chef du service Environnement
- M. Marc COMAIRAS Adjoint au chef du service Environnement
- Mme Gwenhael BONTÉ Adjointe au chef du Service Appui aux Territoires
- Mme Bernadette FOURNIER Adjointe au chef de la Mission Connaissance des Territoires et Prospective
- M. Loïc DUFFY Chef de l'unité Sécurité Routière, Transports et Ingénierie de Crise
- M. Lionel PARET Chef de l'unité Éducation Routière
- M. Mathias MONZIE Chef de l'unité Prospective, Études et Conjoncture
- Mme Bernadette LAMOTTE Chef de l'unité Amélioration du Parc Privé et Renouvellement Urbain
- M. Axel SCHALK Chef de l'unité Qualité Construction
- Mme Patricia HEDOUIN Chef de l'unité Ressources Humaines et Médico-Sociale
- Mme Marie-Hélène LACRAMPE Adjointe au chef de l'unité Éducation Routière

à effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des dépenses.

Article 5 :

M. le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Saône-et-Loire.

Fait à Mâcon,
le 8 septembre 2017

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental

Signé

Christian DUSSARRAT